



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 09 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-028

Objet : Cession d'un véhicule à titre onéreux

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 23 juin 2026 s'est réuni à Arles le 09 juillet à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 54 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Nieves CASTEJON, Johan BERGENEAU, Bertrand MAZEL, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Aurélie JANICKI, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Martial ALVAREZ représenté par Nieves CASTEJON, Guillaume LINSOLAS représenté par Fabien ESTEVAN, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, Thibaut MENA représenté par Bertrand MAZEL

Était absent et excusé Monsieur : Ludovic PERNEY, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Marie-Hélène ROSSO, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Jacques MAILHAN

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Emilie IPSILANTI, Valérie RAIMONDINO

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-028

Objet : Cession d'un véhicule à titre onéreux

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,

✎ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) est propriétaire d'un véhicule DACIA DUSTER dCi 110 4x4 immatriculé EN 334 PC, première mise en circulation le 23 juin 2017, et la valeur d'acquisition est de 18 843.00 euros ;
- Que ce bien est inscrit à l'actif du SMG-PNRC sous le numéro d'inventaire 2017VEHIC02 ;
- Que ce véhicule est en panne, et que les frais de réparations s'élèvent à 6 130.72 euros ;
- Qu'il n'apparaît pas opportun de le réparer ;
- Que le garage ayant établi le devis propose un rachat pour 1 500 euros ;
- Qu'il convient de délibérer afin d'autoriser la reprise du véhicule et sortir le bien de l'actif du SMG-PNRC ;

✎ Décide

- D'autoriser la reprise du véhicule par le garage ARLES AUTOMOBILES SERVICES pour un montant de 1 500.00 euros, par l'émission d'un titre au compte 775 ;
- D'autoriser la constatation de la plus-value de cession par l'émission, à l'ordre du Service de Gestion Comptable d'Arles, d'un mandat au compte 6761 (chapitre 042) et d'un titre au compte 192 (chapitre 040) d'un montant de 1 500.00 euros ;
- D'autoriser la sortie de l'inventaire 2017VEHIC02 ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

